



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°094

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE SENLIS

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 3 juillet 2025 faite par l'entreprise VERDAD située 394 rue du Port, ZA de Moru **60700 PONTPPOINT**,

Considérant que les travaux de création d'un bateau devant le 25 rue de Senlis 60500 Vineuil-Saint-Firmin peuvent présenter un danger et nécessitent de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1: A compter du 7 juillet 2025 et jusqu'au 31 juillet 2025, l'entreprise VERDAD procédera à des travaux de création d'un bateau devant le 25 rue de Senlis.

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier, en agglomération :

- La circulation sera alternée par demi-chaussée au droit des travaux avec mise en place de feux tricolores.

Article 3 L'entreprise VERDAD est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

L'entreprise VERDAD sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 A la fin des travaux, l'entreprise VERDAD devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

Article 5 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise VERDAD

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 3 juillet 2025.

Le Maire,

François LANCERAUX

